



Projet Professionnel de l'Étudiant (PPE)

Le PPE : une Unité d'Enseignement (UE) pour être acteur de son orientation

L'UE PPE apporte aux étudiants une aide méthodologique dans l'élaboration progressive de leurs choix d'orientation. Elle incite à la réflexion et propose des outils pour explorer le monde professionnel. Cette méthode est transférable à toute situation de choix d'études, de recherche de stage ou d'insertion professionnelle. Il n'est pas nécessaire d'avoir un projet pour suivre l'UE.

Programmée en TD pour une durée de 12h, les étudiants apprennent à utiliser diverses sources d'information (ressources documentaires, Internet), réalisent l'interview d'un professionnel et confrontent l'ensemble des données recueillies pour construire une représentation du métier ou du secteur d'activité exploré. L'évaluation consiste à rédiger un dossier pour rendre compte de l'ensemble des démarches réalisées et à présenter à l'oral devant un jury une analyse critique personnelle.

L'UE est proposée en UE obligatoire, libre ou optionnelle selon les licences. Des enseignants formés à la méthodologie accompagnent les étudiants tout au long des TD.

L'UE PPE à l'université

À l'UPPA, l'UE PPE est proposée depuis 2007 dans la majorité des licences en fonction de l'intérêt manifesté par les enseignants-chercheurs. Créée par l'Université Claude Bernard - Lyon 1, l'UE PPE est aujourd'hui présente dans une quarantaine d'universités rassemblées en association (www.projetpro.com).

Le PPE est piloté par le SCUIO-IP qui assure le suivi de la méthode et des outils pédagogiques. Il soutient les enseignants dans la mise en œuvre de l'UE dans les licences, dans l'accompagnement et l'évaluation des étudiants. Il participe au financement des groupes de TD et assure la reprographie de l'ensemble des documents destinés aux étudiants et aux enseignants. Les enseignants sont formés spécifiquement au PPE par le SCUIO-IP.



Vous pouvez contacter la correspondante PPE à l'UPPA.